



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CANTON DE SERRIS

VILLE DE CHESSY

Décision du maire n° 2026.061

Mise en ligne : 21/05/2026

OBJET	<p>Marché n°2026-03 passé selon une procédure adaptée relatif aux travaux de création de deux grilles de protection des entrées maternelle et élémentaire du groupe scolaire Cornelius - Lot n°1 « Serrurerie - Gros-Œuvre », conclu avec l'entreprise BASLE</p> <p>Le maire de la commune de Chessy,</p>
Visas	<p>Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L. 2122-23 ;</p> <p>Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article L.2123-1 ;</p> <p>Vu la délibération n° 2020-05-04 du conseil municipal en date du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire dans le cadre des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;</p> <p>Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé le jeudi 26 février 2026 sur le profil acheteurs Marches-securises.fr et dans un Journal d'Annonces Légales – Le BOAMP ;</p>
Considérant	<p>qu'il est nécessaire de sécuriser les accès à l'école Cornelius et de canaliser les flux lors des entrées et sorties de l'école ;</p> <p>qu'une procédure adaptée a été engagée pour la passation du marché, comprenant deux lots distincts :</p> <ul style="list-style-type: none">• Lot n°1 : Serrurerie - Gros-Œuvre• Lot n°2 : Électricité <p>que s'agissant du lot n°1, cinq offres ont été réceptionnées, à savoir les offres des entreprises BATI FJ, BASLE, FMD, Environnement services, Omnium ouvrages ;</p> <p>qu'à l'issue de l'analyse des plis, l'offre de la société BASLE s'avère être l'offre économiquement la plus avantageuse ;</p>
Décide	<p>Article 1^{er}</p> <p>Le marché à procédure adaptée n°2026-03, pour des travaux de serrurerie et gros-œuvre concernant la création de deux grilles de protection des</p>

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20260521-DEC_2026_061-CC
Date de télétransmission : 21/05/2026
Date de réception préfecture : 21/05/2026

Décision du maire n° 2026.061

entrées maternelle et élémentaire du groupe scolaire Cornelius est conclu avec la société BASLE sise 8 Route d'Ocquerre Lizy sur Ourcq (77440) pour un montant forfaitaire de 59 963,61 € HT.

Article 2

Les dépenses en résultant sont imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville.

Article 3

La présente décision sera inscrite au registre des Décisions du Maire de la commune et copie sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Torcy. En outre, un exemplaire sera transmis aux services de gestion comptable de Chelles.

Pour extrait conforme, fait à Chessy le **21 MAI 2026**

Notifié le

Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application « télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Le 1^{er} Adjoint au Maire,
Antoine POUPART



Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20260521-DEC_2026_061-CC
Date de télétransmission : 21/05/2026
Date de réception préfecture : 21/05/2026